## Par autorité.

No. 128.—ACTE pour incorporer la Maison d'Education des Dames du Sacré Cœur, dans la paroisse St.-Jacques, Etat de la Louisiane.

ATTENDU que les dames connues sous le nom de Dames du Sacré Cœur, maintenant établies dans la paroisse St.-Jacques, et associées dans le but louable d'élever la jeunesse de leur sexe, dans toutes les branches d'éducation morale et libérale, désirent obtenir des pouvoirs d'incorporation pour donner permanence à leur institution ; En conséquence,

SECT. 1re. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Qu'à dater de la promulgation de cet acte, Marie F. Gallwey, Louise Lévêque, Hélène Dutour, Mathilda Hardy, Appoline Hos, Brigitte Gambre, et toutes autres Dames du Sacré Cœur, qui sont maintenant ou pourront par la suite s'associer à elles, avec leur consentement, dans le but d'élever et d'instruire la jeunesse de leur sexe; sont et demeurent par le présent acte, constituées en un corps incorporé sous le titre et le nom de "Institution du Sacré Cœur de St.-Michel et qu'en vertu du présent acte, elles jouiront du droit de succession perpétuelle, pourront tenir, posséder et jouir de toutes propriétés et de tous objets personnels quelconques par voie d'achat, de contract ou de transaction, pourront recevoir tous cadeaux ou donations inter vivos, accepter ou recevoir tous legs ou successions, pourront vendre, louer ou disposer autrement de toute propriété ou effets mobiliers ou immobiliers qu'elles peuvent acquérir ou posséder, pourront poursuivre et être poursuivies, attaquer et être attaquées dans toutes actions ou procès en loi et en équité et pourront aussi adopter et mettre en exécution telles lois ou réglemens qu'elles jugeront convenables; *Bien entendu*, que ces lois ou réglemens ne seront pas incompatibles avec les lois de cet Etat et la constitution des Etats-Unis.

SECT. 2me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que la direction et l'administration des affaires de l'académie et des propriétés lui appartenant, seront confiés à la supérieure nommée conformément à leurs réglemens ou à trois d'entre ces dames, selon qu'elles le jugeront meilleur pour les intérêts de l'institution.

SECT. 3me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que toute Législature à venir pourra amender ou abroger cet acte.

(Signé) J. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
*Approuvé le 10 Mars* 1845.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 129.—RESOLUTION.

ATTENDU que la ville de la Nouvelle-Orléans est tous les ans exposée à l'inondation, par le mauvais état des levées dans une paroisse voisine, sur laquelle les autorités locales de la dite ville n'ont pas juridiction, et attendu que l'Etat entier est intéressé à prévenir une telle calamité qui [illegible] source de ruine et de détresse pour une classe considérable [illegible] moyens; en conséquence :

*Il est résolu par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Que l'Ingénieur d'Etat, le maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, le Juge de Paroisse de la Paroisse de Jefferson et trois personnes que devra désigner le Gouverneur, fassent mettre un bureau de commissaires dont le devoir sera de s'enquérir des moyens les plus efficaces à adopter pour protéger la ville de la Nile-Orléans, contre l'inondation, de faire faire, à cet effet, tels relevés qu'ils croiront nécessaires, et dans un rapport qu'ils présenteront à la prochaine session de la Législature, de signaler les mesures qu'ils croient les plus convenables pour atteindre le but qu'on a en vue avec l'estimation du coût des travaux qu'ils pourront recommander.

(Signé) J. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
*Approuvé le 10 Mars* 1845.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 130.—ACTE pour amender l'acte intitulé : "Acte pour venir au secours des Ecoles Publiques de la ville de Lafayette" approuvé le six février dix huit cent quarante trois.

SECT. 1re. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale ;* Que la première section d'un acte intitulé : "Acte pour venir au secours des Ecoles Publiques de la ville de Lafayette," est par le présent amendé de telle manière, qu'à dater de la promulgation de cet acte, l'Ecole ou les Ecoles Publiques ou Primaires de la ville de Lafayette seront administrées par un bureau de dix directeurs; lesquels seront nommés annuellement par le maire et le conseil de la ville de Lafayette, deux directeurs seront choisis dans chaque district de la ville; et ces dix directeurs conjointement avec le maire qui en sera ex-officio le président, constitueront le bureau d'administration, dont six membres formeront un quorum et pourront délibérer sur les affaires des Ecoles.

SECT. 2me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que le dit maire et le dit bureau d'administration sont et demeurent par le présent revêtus des mêmes pouvoirs et de la même autorité et rempliront les mêmes devoirs que les directeurs des Ecoles Publiques des diverses paroisses de cet Etat, conformément aux divers actes maintenant en vigueur, relativement à l'éducation publique.

(Signé) J. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
*Approuvé le 7 Mars* 1845.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 131.—ACTE pour amender l'acte créant la Paroisse de Vermillion.

SECT. 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Que cette partie de la quatorzième section de l'acte qui créé la Paroisse de Vermillion et qui autorise le shérif de la Paroisse de Vermillion à percevoir les taxes de paroisse pour l'année mil huit cent quarante trois, soit et demeure abrogée.

SECT. 2me. *Il est de plus décrété, etc.*, Que le jury de police de la dite paroisse est et demeure autorisé à nommer un collecteur des taxes de paroisse non payées et dues pour l'année mil huit cent quarante trois, ainsi que pour toutes années subséquentes, sous les clauses et stipulations, qui seront jugées convenables.

SECT. 3me. *Il est de plus décrété, &c.*, Qu'il sera du devoir du dit shérif de la Paroisse Lafayette de fournir au collecteur des taxes de paroisse ainsi nommés par le jury de police de la paroisse de Vermillion, la liste des taxes de toutes les propriétés taxables dans la dite paroisse de Vermillion au moment de sa séparation d'avec la Paroisse de Lafayette.

SECT. 4me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que toutes lois ou parties de lois contraires à la lettre et au sens de cet acte, sont et demeurent abrogées.

(Signé) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
*Approuvé le 10 Mars* 1845.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 132.—ACTE pour autoriser Charles Olivier Duclozel et Marie Emérantine Latiolais, son épouse, à disposer d'une certaine propriété y mentionnée.

*Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Que Charles Olivier Duclozel et Marie Emérantine Latiolais, son épouse, sont et demeurent autorisés à disposer par contrat de vente ou autrement d'une certaine portion de terre située dans la paroisse St. Martin contenant cinq arpens de face à la rive droite du Bayou Têche, sur quarante arpens, borné du côté d'en haut par les terres de Charles Mouton et Julie Latiolais et du côté d'en bas par les terres d'Octave Delhomme, étant la même portion constituée en dot par contrat de mariage entre les dites parties, en date du vingt décembre dix huit cent vingt et un.

(Signé) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
*Approuvé le 10 Mars* 1845.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 133.—ACTE pour venir au secours des personnes établies sur les terres appartenant à l'Etat et pour d'autres objets.

SECT. 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale,* Que toute personne ou personnes ayant résidé sur aucune des terres appartenant à l'Etat de la Louisiane, et connues comme terres accordées par le Congrès pour des améliorations intérieures, et pour l'entretien des écoles publiques, ayant le choix des dites terres par l'agent de l'Etat, sont et demeurent autorisés à acheter du Register et Trésorier de l'Etat, à raison d'une piastre et vingt cinq cents l'acré en espèces ou équivalent) cent soixante acres de terres y compris les améliorations qui sont dessus &c.; *Bien entendu* qu'elles devront prouver sous serment, et par deux témoins respectables à la satisfaction du Register et du Trésorier, qu'elles ont effectivement résidé.

SECT. 2me. *Il est de plus décrété, &c.*, Que le serment ou affidavit des témoins requis par la première section de cet acte, devra être pris pardevant tout juge ou juge de paix de l'Etat.

SECT. 3me. *Il est de plus décrété, &c.* Que la dite personne ou personnes, ayant droit au bénéfice de cet acte, auront pour effectuer le paiement des dites terres jusqu'au premier janvier dix huit cent quarante six, pourvu qu'elles établissent les preuves obligatoires et prévues par cet acte dans les quatre mois qui suivront sa promulgation.

SECT. 4me. *Il est de plus décrété, &c.*, Qu'il sera du devoir du Gouverneur de l'Etat d'émettre des patentes en faveur des dites personnes pour leurs terres, lorsque le prix d'achat sera payé.

SECT. 5me. *Et il est de plus décrété, &c.* Que si aucune personne fait un faux serment en jurant pour lui ou pour d'autres personnes relativement à l'occupation des dites terres, elle sera considérée coupable de parjure.

(Signé) J. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
*Approuvé le 7 Mars* 1845.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

No. 134.—ACTE relatif aux esclaves détenus dans aucune des geôles des Municipalités de la Nouvelle-Orléans.

SECT. 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Qu'il sera du devoir des gardiens des geôles de police des trois municipalités de la Nouvelle-Orléans, d'annoncer en français et en anglais, dans la gazette d'Etat, et dans le journal officiel de la municipalité dans laquelle est situés la dite geôle, une fois par semaine, pendant trois mois consécutifs, tel ou tels esclaves dont les propriétaires sont inconnus ou résident hors de l'Etat de la Louisiane, lesquels esclaves peuvent ou pourront être détenus dans leur geôle respective et qu'il aient été arrêtés dans la Paroisse d'Orléans, ou qu'ils y aient été amenés d'aucune des paroisses de cet Etat.

SECT. 2me. *Il est de plus décrété, etc.*, Que dans le cas où les propriétaires des dits esclaves ne les réclameraient pas, à l'expiration des trois mois ci-dessus prescrits, il sera du devoir du conseil de la municipalité dans la geôle de laquelle le ou les dits esclaves pourront être détenus, de les faire vendre à l'encan, et au comptant, pour ce qu'ils rapporteront, après trente jours d'avis dans les gazettes officielles précitées.

SECT. 3me. *Et il est de plus décrété, &c.*, Que toutes lois contraires ou différant avec les dispositions de cet acte, sont et demeurent abrogées; *Bien entendu* que les dits esclaves ne pourront être vendus à moins qu'ils n'aient été détenus douze mois dans la dite prison.

(Signé) A. BOUDOUSQUIE, Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA, Président du Sénat.
*Approuvé le 10 Mars* 1845.
(Signé) A. MOUTON, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.


ON EXECUTE
A l'Imprimerie de l'Abeille,
*Toute espèce d'Ouvrage,*
Affiches de steamboats et de Théâtres, Cartes d'annonces, Connaissemens, Blancs de Notaires Pamphlets, Circulaires, &c.

Les Mystères de Paris.

EDITION complète et illustrée, dans une livraison de 96 richement reliée, dément rations de [illegible] mi. In 8o. Traité pratique du magnétisme animal, par Adolphe Gentil or, ouvrage nouveau, (1845)
Concordance des Codes de Commerce, français et étranger; y compris celui de la Louisiane. Commerciale des connaissemens, signé par le maître.
LELIEVRE.
Steady, Royale et St. Anne.

DU comte à la Librairie de LELIEVRE, successeur Royale et Ste. Anne.
De publication de 16 tableaux, Plateau du Chemin de la Croix, ouvrage nouveau, double plat, de 20 à 30 centimes par lb.
Le même à chromos, double plat, [illegible] ouvrage de 24 pouces sur 36.
Histoire de Charlemagne, ou Journal de la cour, ou recueil de lettres [illegible] et à différents prix.
Livres de prières et de piété, [illegible], chapelets, [illegible] d'abécédaires, &c. &c. 21 mars



J. FEYTEL,
Encaigueur Chartres et Conti.

A L'HONNEUR d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient de recevoir, UN NOUVEL ASSORTIMENT DE MONTRES, comprenant :

Montres à répétition en or et en argent;
Dito patentes anglaises &c.;
Dito patentes Suisses, &c.;
Dito pour Dames, &c.

Egalement—Un magnifique choix de BIJOUTERIE de toutes espèces; Pendules pour cuisine, salle à manger; dito moyen âge, avec ou sans garniture de cheminée.
20 mars—30

DAVID & CHAPUS,
93, rue de Chartres,

VIENNENT de recevoir par les derniers navires d'Europe et de Nord; les marchandises ci après, qu'ils vendent à des prix très réduits pour du comptant, savoir :

Chapeaux de paille pour dames, Rubans, fleurs, ombrelles, jaconet anvers à carreaux, dessédé fil et coton, demande à carreaux et à raies, Lisse et brin pour moustiquaires en fil et en coton, mouchoirs de batiste fil, de de coton à bordures blanches et couleur, jupons de brin, Sabots pour dames, gants fleurs variables et unisaxe, mitaines à doigts, toile d'Irlande à l'usage des familles, garnitur par fil, par pièce et demi pièce, nansou blanc, percale blanche, coton blanc Tort mêlé, papier mêlé, couleurs assorties, boutil à matelas, bœuf à tourdre tout seul, dentelle fil, de fil et coton, autre deux nouveautés, jaconet, Kismine, tulle mouchetée à fleurs pour-voilles, aiguilles de Scheu et chaussons, épaulet, boutons, agrafes, fil Marshall bretelles de tous genres &c. &c.

Drap d'été de Paturle, Lupin et autres fabricants, Drap blanc pour gilets, plusieurs nuances grandes et petite carreaux.
Cambroon, nouveau genre,
Brews Hollands, Padding et Canevas,
Percalines pour doublures, cordonnet soie pour boutonnières.
Soutene lasting noir, petits et grands de. en soie,
Cotonnades nouvelles pour pantalons, toile grise,
Toile à matelas des marque Fiuzie, Mccardi et Sabato,
Ganse noire pour redingottes de mérines,
Serge soie noire et valeurs bien qualité. 21 mars

Marchandises de Printemps.

PAR les derniers arrivages de Liverpool et du Havre sont venus reçu un grand et superbe assortiment de MARCHANDISES SECHES, anglaises, écossaises, allemandes et françaises, sur lequelles l'attention particulière des détaillants est appelée, attendu qu'elles sont de nouveautés et doivent se vendre à aussi bas prix que les importateurs du Nord.

Dans notre assortiment, se trouvent :
16 caisses cotonnades ec., 10 caisses idem coton et fil
15 de batiste en fil, 10 de de de du
30 de coutil fantaisie, de Paris, nouveau style.
5 de drills blancs et rayés,
6 de drills blancs, de Londres,
5 de Draps d'été, soies, satins fins,
3 de Draps Mérinos, de Londres,
1 de idem blanc, extra superfin.
5 de Cachemir fantaisie, pour printemps, extrà superfin 7/8.
20 de jaconet au couleur, riche.
20 de baleges, de fleurs nouveau genre.
2 de barège, pour habillements de soirées.
2 de robes bobinet.
10 ballots toile blanc de serin; 4 caisses mouchoirs unidras.
3 dito de mouchoirs soierie anglaise, extra-superfin.
5 de de robes de chambre, de Londres, 24 pouces.
2 de bas de robes, dimity, nouveau style, pour dames.
2 de dimity blanc, nouvel attrait.
4 de ombrelles en soie, grandeurs assorties.
4 de bretelles élastiques fraîcheur.
Gants cheveux, en noir, pour dames et hommes,
gants filet, noirs et blancs, idem en chamois, pour hommes,
manchettes batiste fil, mouchoirs de poche, unis rayés et brodés, pour dames, echarpes barège et soie, nouveau style; mouchoirs de fantaisie, d'habillements; à barges dentelles dernières; cravates dames et à cendre, fil à coudre, etc. etc.

Ainsi qu'un grand stock complet d'articles de MANUFACTURES AMERICAINES, convenables aux habitans, articles sur lesquels ils appellent l'attention des planteurs, désirant de la campagne.
R DE GOER & RIFFLARD,
91 Magasins

Marchandises Françaises au Grand Rabais!!
FRED. BONIS & LOUVRIER,

ONT l'honneur d'informer les marchands et les consommateurs en général, que désirant liquider le plus promptement possible leur fonds de détail, ont décidé de terminer à vendre, à partir de ce jour, en gros comme en détail dans beaucoup de cas au-dessous du prix coutant. Ils commenceront jusqu'à la fin de cette liquidation de vendre tout leur stock, de toutes importation et composé en partie de articles ci après:

Organdis et barrages coton imprimés.
Jaconet nouveau.
Indiennes fines, grande qualité supérieure.
Batiste d'écosse à carreaux.
Dentelles cambelets pour robes.
Coutil fil, fantaisie pour habillements.
Toile fine pour chemises. Ouvrés pour serviettes.
Toile à nappe, jaconette blanche.
Mousseline unies et imprimées.
Organdis et Tarlatanes, Mousseline à carreaux.
Rubans de toutes espèces et de tous genres.
Dentelles imitations, toutes largeurs; Cols brodés.
Boucherons de batiste, unis à ourlet et brodés.
Fichus pour poche.
Crevettes fantaisie pour jaconet; de pour hommes.
Cravates de Cologthan jaconet; de de soie noires.
Rabans de gros de Naples unis et façonnés.
Fleurs artificielles.
Bas de coton de 31 80 à 56 la douzaine.
Chaussettes pour hommes et pour enfans.
Gants et bas de soie noire; Gants de filet.
Carte de pouce, de jours.
Corsets français, Jupons sordocloth.
Kravats en velours et en soie.
Parfumerie de Naples.
Vingt douzaines de parapluie en soie.
Vingt douzaines de parasol en soie.
Fabrique de Nouveautés.
Objets de fournitures, etc. 92 mars

SOIERIES NOUVELLES
ET MARCHANDISES DE PRINTEMS.

WEST, Oliver & Woodruff, N. 6 rue de Chartres, en Lincoln à carreaux. Jaconnets imprimés nouveaux genres, Mousselines imprimées de Paris nouveaux genres, Mousselines laine imprimées, et les nouvelles jaconnets barèges imprimés. Satins noirs unis et rayés. Poiaces soierie attachi, Barèges Lisses pour deuil. Chaîne et Echarpes barèges nouveau genre, de dernier goût. Rubans unis et filet, rose et bronze. Rubans noirs et taffetas tous genres, Blonde Tort mêlé, papier mêlé, couleurs assorties, boutil à matelas, bœuf à tourdre tout seul, dentelle fil, de fil et coton, autre deux nouveautés, jaconet, Kismine, tulle mouchetées à fleurs pour-voilles, aiguilles de Scheu et chaussons, épaulet, boutons, agrafes, fil Marshall bretelles de tous genres &c. &c.

Drap d'été de Paturle, Lupin et autres fabricants, Drap blanc pour gilets, plusieurs nuances grandes et petite carreaux.
Cambroon, nouveau genre,
Brews Hollands, Padding et Canevas,
Percalines pour doublures, cordonnet soie pour boutonnières.
Soutene lasting noir, petits et grands de. en soie,
Cotonnades nouvelles pour pantalons, toile grise,
Toile à matelas des marque Fiuzie, Mccardi et Sabato,
Ganse noire pour redingottes de mérines,
Serge soie noire et valeurs bien qualité. 21 mars

Mme MACE

Continue la vente à bas prix de ses marchandises, consistant en assortiment de CHAPEAUX NOUVEAUTES pour dames. Voulant toujours liquider dans le plus court temps, elle peut trop répéter que ses prix sont réellement très avantageux.

Ayant un atelier dirigé par deux dames qu'elle a amenées de France, elle continue à se charger comme par le passé de toute acoeffections en Modes, rue Royale 146, près de la rue Toulouse. 3 dec.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Ouverture depuis Lundi 3 mars 1845

Mme FRYER

A l'honneur, de prévenir les Dames de la Ville et de la Campagne, qu'elle a transféré son magasin de Modes, rue royale encoignure Bienville, vis-à-vis l'hôtel de ville, où elle vient de recevoir un grand assortiment de chapeaux d'un nouveau genre, et un bel assortiment de Chapeaux d'une grande variété de nouveautés de printems, tels que mousseline, jaconets, barège, organdi, batiste. 2 mars

SUCRE de Seston raffiné—En pains, en morceaux et en poudre—30 caisses sucre blanc de la Havane; 100 sacs sucre brun de la Havane; 500 paquets thé vert et noir; 1 caisse, impérial Fouchong &c.; 200 caisses blanc de batiste; 100 caisses savon de Boston et Cincinnati; 40 barriques riz de Charleston; 200 sacs riz de Caroline; 100 barriques chaux de Boston; 100 sacs poivre de Sumatra; 25000 sacs ou plus de la contenance de 1½ à 2 boisseaux; saupoudreux No. 1, en batiste et en caisses; 100 pots de rémulation principe; 30 barons indigo Carraccas; saleratus, tabac, cigares, chocolat; pour le printemps. A. & J. Vandrop par NORCROSS & FOSDICK.
10 mars 40 Gravier

DE BOSTON—600 caisses et barils sucre de raffinerie No. 1 et 2 sucs en pâtre 8 1/2 et 3 1/2, 1000 paquets de thé, 50 barriques riz, 500 sacs poivre, 30 sacs piment; 20 barils saupoudreux, 100 barriques chaux de Rockport, 50 barriques chandelles, 40 barriques huile de baine de baleine, 500 tambours figues de Smyrne, en vente par
NORCROSS & FOSDICK.
10 m 40 Gravier

L. DUPERRON
DOCTEUR DENTISTE,
No. 260, rue Bourbon,
Entre St. Philippe et St. Jermaine,

TIENT son cabinet ouvert depuis huit heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi, et dans le soirée depuis 6 à 8. 26 avril

DR. BLANCHARD,
Ex-Dentiste de leurs Majestés le Roi et la Reine des Français, des Princes et Princesses; Chirurgien-Dentiste de la faculté de Médecine de Paris, et celle de la Nouvelle-Orléans.

POSE les dents artificielles, sans la moindre douleur, et avec imitation parfaite des dents naturelles, depuis une dent seule jusqu'au dentier complet.

Il opère les dents irrégulières dans la jeunesse, et corrige la difformation de leurs dents.

Il a une longue expérience et une pratique minutieuse et constante, tant en France qu'aux Etats-Unis, de l'art si dentaire, de tout ce qui concerne les opérations, l'entretien de la bouche et la conservation des dents.

Au moyen du Ciment Plombeur, il répare les ravages que les dents ont subi par l'effet de la carie. Ce ciment est de la même couleur que la dent, dont il remplace la dentine et est bien plus précieux que tous autre substance employé jusqu'à ce jour. Chaux peu en quelques instans plombe hermétiquement quelque dent, quelque malade que l'opération de fait; sans causer aucune douleur, et s'endurcit en quelques minutes.

*Récemment inventé pour arrêter les Dents.*

Or grand assortiment nouveautés, plus utilisable et plus parfait qu'aucun celui que l'on a vendu jusqu'à présent.

Nouveau *métal fusible* (dit Platina) pour plomber la dent.

Lithe-Castique, dont l'application fait cesser à l'instant même la douleur des dents.

Elixir pour fortifier les gencives et consolider les dents vacillantes.

Eau dentifrice pour l'entretien de la bouche et la conservation des dents.

Eau-de-vie de gayac rectifiée, pour donner du ton aux gencives fongueuses.

Opiat au quinine, pour nettoyer et fortifier les dents.

Brosses à dents, formes variées, pour enlever dans tous les recoins de la bouche le tartre et les matières.

A son cabinet, rue Royale 106, entre St. Louis et Conti tous les jours de 9 heures du matin à 3 heures de l'après midi, les dimanches exceptés Prix modérés.

Aussi—Au magasin rue de Chartres, No. 3 mars

PAR UN PROCEDE NOUVEAU et un une seule séance, le Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris, remplace des pieces artificielles de vue jusqu'à six dentes isolées, inattaquables qu'il garantit pendant dix ans. Cette opération n'occasionne que les moments de devant être machinerisée, et les personnes ne peuvent refuser de se soumettre à cette opération ordinaire.

Dr. A. LION n'a qu'un seul bureau en ville, rue Royale No. 44, entre Bienville et Dauine où il est visible tous les jours; consultation et opération pour toutes les maladies de la bouche 1 6 mai

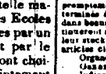

Les soussignés ont l'honneur d'informer leurs amis et le public, qu'ils viennent de recevoir par le navire Ceres, de New-York de nouveaux assortimens de marchandises sèches, qu'ils offrent à des prix très réduits pour du comptant, savoir :

Mérinos français, noir, pour levites,
Alpaga bleu tout fil, à petits carreaux;
Dito fil et coton dito;
Indiennes couleurs claires;
Cretonnade pour meubles;
Coton blanc New York;
Barnettes blanches, à barres, en coton;
Dito écrue, dito dito;
Dito écrue, dito dito;
Percale à bandes assorties,
Paper Muslin couleurs assorties,
Lasting noir et assorti;
Flanelle, noire, brune, Rouen, Hollandaise, Pilot blanc diverses qualités, Toile grise, Gambroon grise dessus, Coutil imprimé, Dimité à carreaux, Bâle fil blanc à carreaux, Dito coton uni, Damassé à fleurs, Mousseline suisse, unie et brodée,
1er mars DUFOUR, DURAND & Co.

REÇU par les derniers arrivages et vendre par LORING & FROST, 91, rue de Chartres.
Mérinos français brodés et garnis riches;
Dito dito unis et imprimés,
Dito dito unis et imprimés,
Robes de bal pour dames,
De mousselines Suisses, blanches et de couleurs,
Soieries cannelées, qualités supérieures;
Robes de fantaisie, nouveaux genres;
Velours Soiries, largeurs assorties,
Mantelets unis et doubles, à manches et corbillères
Châles de laine, Cachemire, Thibet, Cachemire et soie,
Cravattes pour dames, châles cachemire, satin, Pelerines,
Echarpes cachemire, Echarpes velours, unis et satins.
1er mars LORING & FROST,
91, rue de Chartres.

CHAMPAGNE Supérieur—Les soussignés, seuls agents de MM les manufacturiers de Mareuil, ont l'honneur d'informer de vignes dans les meilleures crus de la Champagne, ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général, qu'ils continuent à fabriquer les Bals de la Reine et Mousseux, et que ces Bals sont en vente chez
DIMANCHE, LUNDI, MERCREDI et VENDREDI.
Rien ne sera épargné pour rendre cette Belle un des meilleurs crus connus. Le stock sera composé des meilleurs musiciens de la ville.
28 mars— A. WHITLOCK Directeur.

SALLE DE BAL WASHINGTON.
GRAND BAL PARE ET MASQUE.
Rue St. Philippe, entre celles Royale et Bourbon.
LE Directeur informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il continuera à donner les Bals de la Reine et Mousseline, et que ces Bals auront lieu comme ci-mentionné savoir :
DIMANCHE, LUNDI, MERCREDI et VENDREDI.
Rien ne sera épargné pour rendre cette Salle un des meilleurs crus connus. Le stock sera composé des meilleurs musiciens de la ville.
28 mars— A. WHITLOCK Directeur.

SALLE DE L'ORLEANS.
GRAND BAL PARE ET MASQUE.
A. WHITLOCK a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il continuera à donner les Bals de la Reine et Mousseline, et que ces Bals auront lieu comme ci-mentionné savoir :
DIMANCHE, LUNDI, MERCREDI et VENDREDI.
Rien ne sera épargné pour rendre cette Salle un des meilleurs crus connus. Le stock sera composé des meilleurs musiciens de la ville.
28 mars— A. WHITLOCK Directeur.

SALLE DE BAL WASHINGTON.
GRAND BAL PARE ET MASQUE.
Rue St. Philippe, entre celles Royale et Bourbon.
LE Directeur informe respectueusement ses amis et le public en général, qu'il continuera à donner les Bals de la Reine et Mousseline, et que ces Bals auront lieu comme ci-mentionné savoir :
DIMANCHE, LUNDI, MERCREDI et VENDREDI.
Rien ne sera épargné pour rendre cette Salle un des meilleurs crus connus. Le stock sera composé des meilleurs musiciens de la ville.
28 mars— A. WHITLOCK Directeur.

Garthwaite, Payan & Co.
MAGASIN D'HABILLEMENTS EN GROS ET EN DETAIL.
No. 30 rue du Canal,
Entre celles Chartres et Vieille Levée,

OFFRENT aux navires Union et Yesso, une partie de leur assortiment complet de printemps, qu'ils offrent à très BAS PRIX pour du comptant. Ils vendront maintenant à très peu de chose de différence, afin de pouvoir leur reste du stock d'habillements d'hiver.

Lavets en drap d'été et marines noir, français, anglais et allemands; habits, jaquettes et pelisses en soie de fantaisie idem;
Habits sièges de toutes descriptions.
Un assortiment d'habits et pantalons en soie mode française et américaine, pour hommes et enfants; idem d'autres modes.
Chemises et caleçons—En toile d'Irlande, en toile écrue et coton, gingz, flanelle de Cantou, laine d'agneau, calicot, etc.
Bretelles en gomme élastique, coton et soie; mouchoirs de poche, en batiste fil, en soie de Pinde; mouchoirs de cou et cravats de tout genre.
Les habitues, marchands et pacotilleurs sont respectueusement invités à examiner leurs marchandises avant de faire leurs emplettes ailleurs.
26 fev GARTHWAITE, PAYAN & Co.

HABILLEMENTS D'ETE.
LES soussignés viennent d'ouvrir un grand assortiment d'habits d'été récemment arrivés de France, et qui se composent de : Redingotte de surfrise fil de mode, habits habillées et à la Dorsey, pantalons marines, grande beauté, fantaisie et à chaîne croisé, habits de guages de fil, redingottes et pantalons diffe, pantalons coutil de moile, pantalons casimir légers.
Les plus grand assortiment de cravates de batiste, mouchoirs batiste, foulards anglais, gants de filet, bretelles et gants de fil &c &c. A vendre par
LOISON & SILVESTRE,
26 fev 26 Chartres.

MARCHANDISES RICHES ET NOUVELLES DE PRINTEMPS.
C. Yale, Jr.,
No. 13, rue de Chartres—Nouvelle-Orléans,

VIENT de recevoir par les derniers arrivages de France et du Nord, un grand et superbe assortiment de marchandises sèches, sur lequelles l'attention particulière des marchands de cette ville et de la campagne est appelée dans les bulletins de prises de Joinville.

Un bel assortiment consiste en parties de :
Jaconet et organdie en couleurs.
Barèges français, couleurs riches,
Barèges de Paris, nouveau genre,
Mousseline Suisse pour robes, rayée et fantaisie.
Mérinos,
Démide et guinghan,
Indiennes françaises, nouveau dessins,
Soieries riches pour robes, rayée et fantaisie.
Grenade Suisse et soie d'Italie,
Satin bleu, noir et couleurs,
Satinas pour chapeaux et fleurons pour doublure,
Robes en mousseline de laine brodée, pour soirées.

Rubans pour bonnets et chapeaux, en satin et taffetas nouveau genre.
Aussi—Un grand assortiment de parasols et marquises; châles et mouchoirs de fantaisie; gants de tout genre et de toute qualité, en soie, laine, soie et au coton.
Aussi—Un grand assortiment de jaconet et mousseline unie, toile d'Irlande, bobinet blanc et noir de toutes qualités, dentelles de fil et imitation, et un assortiment complet d'articles pour modistes; chapeaux de paille Manoc et autres, anglais, fleurs artificielles françaises et américaines, avec une variété d'articles trop long à détailler.
C. C. YALE, Jr reçoive pendant la saison et par chaque navire du Nord des marchandises nouvelles achetées sur une de New York 3 mars

REÇU par les derniers arrivages et à vendre à très bas prix :
Mérinos français, noir, pour levites,
Alpaga bleu tout fil, à petits carreaux;
Dito fil et coton dito;
Indiennes couleurs claires;
Cretonnade pour meubles;
Coton blanc New York;
Barnettes blanches, à barres, en coton;
Dito écrue, dito dito;
Dito écrue, dito dito;
Percale à bandes assorties,
Paper Muslin couleurs assorties,
Lasting noir et assorti;
Flanelle, noire, brune, Rouen, Hollandaise, Pilot blanc diverses qualités, Toile grise, Gambroon grise dessus, Coutil imprimé, Dimité à carreaux, Bâle fil blanc à carreaux, Dito coton uni, Damassé à fleurs, Mousseline suisse, unie et brodée,
1er mars DUFOUR, DURAND & Co.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par LORING & FROST, 91, rue de Chartres.
Mérinos français brodés et garnis riches;
Dito dito unis et imprimés,
Dito dito unis et imprimés,
Robes de bal pour dames,
De mousselines Suisses, blanches et de couleurs,
Soieries cannelées, qualités supérieures;
Robes de fantaisie, nouveaux genres;
Velours Soiries, largeurs assorties,
Mantelets unis et doubles, à manches et corbillères
Châles de laine, Cachemire, Thibet, Cachemire et soie,
Cravattes pour dames, châles cachemire, satin, Pelerines,
Echarpes cachemire, Echarpes velours, unis et satins.
1er mars LORING & FROST,
91, rue de Chartres.

CHAMPAGNE Supérieur—Les soussignés, seuls agents de MM les manufacturiers de Mareuil, ont l'honneur d'informer de vignes dans les meilleures crus de la Champagne, ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général, qu'ils continuent à fabriquer les Bals de la Reine et Mousseline, et que ces Bals sont en vente chez
6 jan 91, rue de Chartres.

LIQUEURS superfines, sucs de fruits, conflturez, fruits à l'eau de vie et en sirop, de MM. Badin Frères de Paris.
Les soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre : 80 caisses curaçao triple sec, de Badin frères; 50 de cordiaux, de 25 de Curaçao en cruchons et demi-cruchons, de 25 de Maraschino, de Dantzick, de 25 de Crème de Thé, de 10 de Kirsch, de 50 de Noyau, de 10 de flacons sarcelaises, de 50 de sirops de Groseilles, de 25 de Groseilles, Framboises, et de Gomme.
LORILHE & Co
27 fev Encoignure Royale et Dauine

A VENDRE des prix très réduits pour clore diverses consignations :
5,000 boites et demi boites sardines à l'huile, des marques Rondel, Chevalier frères et Rondel.
400 boites et demi boite capsé à l'huile.
300 demi boites de pâte de foie gras conservoir.
150 demi et quart de boite de pâte de foie gras.
24 m Va. ROUMAGE, 87 St. Louis

A VENDRE des prix très réduits pour clore diverses consignations :
20 demi et quarts de pipes vieilles eau de vie de Cognac, 1re, 2de, 3me et 4me preuve, Pinot, Canolles et Bon champagne
16 quarts de pipes eau de vie 1830, tout ce qu'il y a de parfait, soit en futaille ou en bouteilles.
26 m Va. ROUMAGE, 87 St. Louis

A VENDRE des prix très réduits, pour clore diverses consignations :
50 caisses de Prusse sèches par 12 paubans chaque,
200 caisses de serrons à peau de vie, Chauvet & Fonfrède frères.
100 caisses fruits assortis à l'eau de vie,
150 caisses Framboises, Cerises, Mirabolans, abricotine, Kirschwasser.
30 paniers goguelet d'Angers, très vieux, forts, un lot
24 mars VOR. ROUMAGE, 87 St. Louis

A VENDRE des prix très réduits pour clore diverses consignations :
1,000 caisses Vin rouge, ayant droit au drawback;
400 caisses Vin rouge vieux, de première cuvée,
100 pipettes de la 1134 fil vieux, Vin rouge,
100 caisses de la marque bien connue de Lafond père et fils, de Reims.
26 m V. ROUMAGE,
27 m Va. ROUMAGE, 87 St. Louis.

A VENDRE des prix très réduits pour clore diverses consignations :
100 barriques vin rouge, de toutes qualités et prix;
10 barriques vin blanc, ordin. et très qualité;
25 boucauts à bas prix et grosses pièces;
20 boucauts légères assorties de toutes qualités.
26 m VOR. ROUMAGE, 87 St. Louis.

LES soussignés offrent à vendre, attendu les navires Tulse et Bordeaux, qui sont en déchargement des navires à demi pipes vieux eau de vie